

Entre nationalisme et internationalisme, **quel avenir** pour **la souveraineté alimentaire ?**



Entre nationalisme et internationalisme, **quel avenir** pour **la souveraineté alimentaire ?**

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Questions de souverainetés	5
	Souveraineté, un mot polysémique	5
	L'histoire du concept de souveraineté alimentaire	6
	La souveraineté alimentaire, un combat contre le système agro-alimentaire industriel	9
3.	Questions en débat	14
	Question de démocratie : qui est le souverain dans la souveraineté alimentaire ?	14
	Question de représentation : quels modèles de paysannerie ?	18
	Commerce international et localisme	20
4.	Conclusion : une souveraineté alimentaire de gauche et une de droite ?	22
	Notes	26

La réalisation de la Collection Phosphore
est une collaboration entre les ONG
Humundi, Iles de Paix et Autre Terre.

Rédacteur

Jonas Jaccard

Coordination

Pierre Coopman
et Jonas Jaccard

Comité de pilotage

Pierre Coopman,
Eva Fernández, Olivier Genard,
François Grenade, Géraldine Higel,
Jonas Jaccard, Alice Jandrain,
Karim Oriam

Réalisation - infographies

<https://www.marmelade.be>

Tous droits de reproduction réservés
Imprimé sur papier recyclé.

Éditeur Responsable

Benoit de Waegeneer
Rue aux Laines, 4 - 1000 Bruxelles

Avec le soutien de
la Direction générale de la coopération
au développement (DGD)



La collection Phosphore est une série d'études lancée par le collectif SIA (Humundi, Iles de Paix, Autre Terre) sur les enjeux des systèmes alimentaires. Elle se caractérise par l'analyse d'enjeux contestés qui animent les arènes de décision des systèmes alimentaires. Elle cherche à comprendre les grilles de lecture qui sous-tendent les discours politiques, les arguments en compétition et leur validité scientifique. Chaque numéro se veut un état des lieux d'un débat, et vise à armer les lecteurs dans la controverse.



En podcast

Le sujet de cette édition en podcast,
«Alerte l'extrême droite s'empare de
nos idées», Podcast Champ d'Actions, à
écouter sur :

<https://www.humundi.org/toutes-nos-ressources/nos-podcasts/>

1.

Introduction

Peu après son investiture, fin septembre 2022, c'est devant la Coldiretti, le syndicat agricole majoritaire du pays, que la Première ministre italienne Giorgia Meloni du parti Fratelli d'Italia (FdI) – national-conservateur d'extrême droite – décide de faire sa première apparition publique. Son discours s'articule autour de trois axes : la durabilité du système agricole italien, la qualité des aliments et la souveraineté alimentaire. Confusion des genres et des orientations politiques, son discours sera ponctué d'éléments de langage à connotation altermondialiste :

« Je suis absolument convaincue que la question de la souveraineté est le thème central auquel la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire sera confrontée [à l'avenir][...] l'on nous a dit que la mondialisation sans règles nous rendrait plus riches : cela n'a pas été le cas¹ »



Même son de cloche en France quelques mois plus tôt lors de l'investiture du président libéral de centre-droit Emmanuel Macron : le nouveau ministère de l'agriculture, dont Marc Fesneau prendra la tête, verra la disparition du terme « alimentation » du ministère au profit de « souveraineté alimentaire ». Une décision qui arrive à pic pour la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) qui exhorte quelques jours plus tôt la Première ministre Elisabeth Borne à la création d'un tel ministère.² Parmi les dossiers prioritaires du nouveau ministre : la question du revenu des agriculteurs, la distorsion de la concurrence et la réduction de la dépendance aux intrants venant de l'étranger (Russie notamment). En somme, renforcer la position agricole dominante de la France tout en maintenant sa puissance exportatrice, comme l'a rappelé le ministre.³

Dès le printemps 2022, avec la flambée des prix agricoles (notamment des céréales pour l'alimentation humaine et animale) et des prix du gaz (30 % des importations européennes d'engrais sont d'origine russe) consécutive à la guerre en Ukraine, une peur s'est emparé des pays de l'Union eu-

© Harry Wiedzings / istockphoto



©Scharfsim86/ istockphoto

En Europe, l'agriculture conventionnelle réclame aussi plus de souveraineté alimentaire.

ropéenne (UE) quant à une possible rupture des chaînes d'approvisionnement, signe d'une trop grande dépendance envers le voisin russe⁴. Aux tendances à plus long terme comme la montée des partis d'extrême-droite, les pandémies ou les effets du changement climatique, s'ajoute une crainte de rupture de l'approvisionnement alimentaire. S'amalgament ainsi une peur pour la sécurité alimentaire des pays de l'UE et le besoin de renforcer l'indépendance desdits pays. L'argument de la souveraineté alimentaire devient la réponse formulée à l'unisson par les syndicats agricoles majoritaires et leur gouvernement respectif : il serait nécessaire de protéger la production européenne afin de pourvoir à nos besoins alimentaires. Pourtant, la souveraineté alimentaire est une notion qui est issue d'une tout autre frange du spectre politique : elle est un

concept forgé par des mouvements sociaux traditionnellement perçus comme de gauche et se revendiquant d'un idéal internationaliste. Le concept a ainsi été mobilisé en faveur d'une solidarité entre les peuples, à l'opposé d'un repli sur soi.

Mais qu'est-il donc arrivé pour que la souveraineté alimentaire, concept porté par la *Vía Campesina* et les mouvements altermondialistes des années 1990, se retrouve au cœur de l'argumentation de partis qualifiés de libéraux et d'extrême-droite ? Utilisé par l'extrême-droite, le concept de souveraineté alimentaire est-il toujours pertinent pour améliorer les conditions d'existence des paysan-ne-s et résoudre les contradictions de nos systèmes alimentaires ? La récupération par de tels partis politiques n'est-elle pas la conséquence des ambiguïtés et des incohérences

du concept même de souveraineté alimentaire ?

Les cas de l'Italie et de la France, où les ministères de l'agriculture ont intégré le nom de souveraineté alimentaire permettent de démarrer la réflexion. Des exemples plus ponctuels de pays l'ayant intégré dans des textes législatifs serviront à pointer les ambiguïtés du concept.

Enfin, la littérature renseignera sur des pistes de solutions et finalement l'on se demandera si le concept de souveraineté alimentaire garde sa pertinence dans le contexte actuel.

2.

Questions de **souverainetés**

1983

La notion de souveraineté alimentaire émerge dans plusieurs pays centraméricains



Mexique

Dans la loi :
Programma Nacional de Alimentación (PRONAL)

1^{er} objectif :
atteindre la souveraineté alimentaire.



Nicaragua

Le gouvernement sandiniste fait apparaître la souveraineté alimentaire dans son cadre stratégique

Souveraineté, un mot polysémique

La souveraineté est un concept issu de la philosophie politique qui est interprété de nombreuses manières en droit et en sciences politiques. Le terme « souveraineté » vient de la racine latine « *super* » qui signifie « au-dessus », ce qui démontre d'emblée la verticalité du concept.

La souveraineté constitue un des fondements de l'État moderne. Elle a été théorisée par Jean Bodin au 16^e s., dans un contexte de luttes entre le pape et les monarques européens. La souveraineté consacre l'autorité absolue du monarque sur un territoire donné à la différence d'une autorité universelle telle que celle du pape et implique une reconnaissance de leur indépendance mutuelle. La souveraineté se décline donc de deux manières : interne et externe. Le principe de *souveraineté interne* porte sur la

capacité de l'État à faire et défaire les lois gouvernant son territoire.⁵ Le principe de *souveraineté externe* se manifeste sur le plan international par la reconnaissance des pays entre eux comme des États souverains, à savoir, indépendants. Cette souveraineté, que l'on pourrait résumer à la *souveraineté westphalienne*, évoque la compétence exclusive de l'État-nation lui permettant d'exclure des acteurs externes (États tiers, entreprises, organisations internationales, etc.) dans la gestion de ses affaires internes.⁶

Dans la foulée de la révolution étatsunienne (1775-1783) et sous l'influence de penseurs libéraux comme Montesquieu ou Locke, le modèle assurant le transfert de souveraineté du roi au peuple au travers de l'élection, ainsi que l'autolimitation de la souveraineté désormais soumise à un cadre constitutionnel (l'État de droit), se répand largement.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'ordre international se reconstruit en

misant sur un approfondissement du multilatéralisme et la mise en place d'un droit international public robuste. Même s'ils restent théoriquement détenteurs de cette souveraineté, dans les faits, de nos jours, très peu d'États bénéficient d'une réelle souveraineté westphalienne, car ils l'ont cédée délibérément au droit international. Ce dernier a fortement érodé les indépendances économique et juridique des États et les a soumis à la pression exercée par les grandes puissances mondiales au travers des accords de libre-échange, des institutions internationales (Organisation mondiale du commerce (OMC), Fonds monétaire international, Banque mondiale) ou encore des traités internationaux.

Si la souveraineté est régulièrement convoquée pour défendre des intérêts géopolitiques, elle peut aussi servir des ambitions autoritaires. En Union soviétique (1922-1991) par exemple, la souveraineté était vue, contrairement au reste du monde, comme une souveraineté authentique, celle du peuple, car non asservie aux dic-

1989



Costa Rica

Le ministre de l'agriculture, pourtant hostile aux organisations de producteurs, parle de :



Soutenir la politique d'autosuffisance en riz et autres céréales de base

La souveraineté alimentaire est basée sur la décentralisation. Elle conteste la concentration de richesses et de pouvoir qui menace la sécurité alimentaire.

tats de la bourgeoisie. Pourtant, cette souveraineté servait malgré tout d'alibi aux va-t-en-guerre du régime. L'invasion de la Hongrie (1956) ou de la Tchécoslovaquie (1968) résume bien cette ingérence: c'est au nom de la défense des souverainetés interne et externe de ces États, menacées par des soulèvements contre le Parti communiste moscovite, que le régime soviétique est intervenu militairement. Il y a donc un usage abusif de la souveraineté qui sert de justification à des interventions militaires.⁷

La souveraineté, dans ses multiples interprétations, pose donc question, car son utilisation revêt des réalités bien différentes. Si, à l'heure actuelle, face au constat de la faiblesse ressentie des autorités publiques, la revendication d'une souveraineté qui prenne mieux en compte les demandes des citoyen-ne-s (meilleure représentation démocratique, par exemple) est légitime, la polysémie du terme autorise sa mobilisation autant par la droite que par la gauche de l'échiquier politique. À droite, elle relève plutôt de logiques identitaires; à gauche, plutôt de logiques républicanistes, voire populistes de gauche.⁸ Comme l'illustre le cas récent de l'Italie, un élément de langage mal défini peut facilement passer d'un côté à l'autre du spectre politique. Il est donc nécessaire de préciser de quelle souveraineté on parle avant de lui adjoindre un adjectif. De nombreux auteurs ont ainsi souligné que le concept de souveraineté au sein de la souveraineté alimentaire avait été

sous-théorisé.⁹ Ce manque de clarté sur la définition de la souveraineté, entre autres, a facilité le dévoiement du concept de souveraineté alimentaire par l'extrême-droite.

L'histoire du concept de souveraineté alimentaire

Le concept de souveraineté alimentaire consiste en l'adaptation d'un principe de souveraineté au domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Elle émerge dans un contexte de réaction à la mondialisation économique et au régime néolibéral dominant,¹⁰ qui diminue le pouvoir des populations et des États sur l'agro-alimentaire et les politiques agricoles au profit des multinationales.

La notion de souveraineté alimentaire s'inscrit dans une lignée de paradigmes relatifs à l'alimentation. Après le droit à l'alimentation, concept juridique inscrit à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, vient le concept de sécurité alimentaire. Il s'agit cette fois-ci d'un concept politique et technique visant à assurer la capacité de chaque pays à produire sa propre alimentation. Lors de son adoption au Forum mondial sur l'alimentation en 1974, qui a vu dans son sillage la création du Comité de la sécurité alimentaire (CSA), du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de fi-

nancement agricole (FIDA), la notion de sécurité alimentaire se précise :

«Capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix.» (ONU, 1975)¹¹

Se profile donc une notion centrée sur l'approvisionnement et la production et non sur les droits humains. Sous l'influence des travaux d'Amartya Sen et de son concept d'*entitlement* (droit), la notion de sécurité alimentaire intégrera davantage l'aspect droits humains. En 1983, l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) donne la définition suivante :

«Assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux denrées alimentaires dont elle a besoin.» (ONU, 1983)¹²

Ce faisant, la focale de la définition s'est déplacée de la nation à l'individu et au ménage, ce qui pose la question de la responsabilité individuelle dans la sous-alimentation.¹³ C'est en quelque sorte pour combler ce vide que la notion de souveraineté alimentaire va émerger.¹⁴

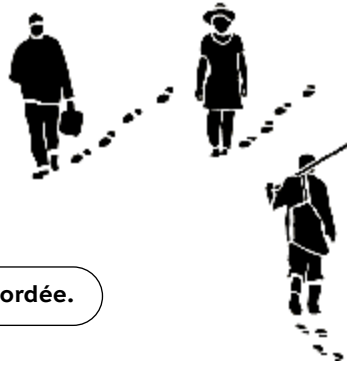
1990



Panama

Programme de formation en sécurité alimentaire (PFSA) sur fonds européens avec des paysan-ne-s de toute l'Amérique centrale.

La notion de *soberanía alimentaria* est abordée.



Formalisée en marge du Sommet mondial de l'alimentation en 1996 lors du forum des organisations de la société civile de Rome, la notion politique de souveraineté alimentaire vient répondre au flou sémantique de la sécurité alimentaire. En effet, dans les années 1990, il existe près de 200 définitions de la sécurité alimentaire. Face à l'hégémonie du concept de sécurité alimentaire au sein des institutions internationales, le mouvement paysan international *Vía Campesina* mènera un travail de plaidoyer qui aboutira à l'adoption de la notion de souveraineté alimentaire suivante :

*«Se nourrir est un droit humain de base. Ce droit ne peut être assuré que dans un système où la souveraineté alimentaire est garantie. La souveraineté alimentaire est le droit de chaque pays de maintenir et développer sa propre capacité de produire son alimentation de base, en respectant la diversité culturelle et agricole. Nous avons le droit de produire notre propre alimentation sur notre propre territoire. La souveraineté alimentaire est une condition préalable d'une véritable sécurité alimentaire.»*¹⁵

Le mouvement paysan *Vía Campesina* avance la souveraineté alimentaire « pour atteindre la sécurité alimentaire, [comme] un nouveau modèle qui met en question un grand nombre des thèses, politiques et pratiques existantes. Ce modèle, basé sur la décentralisation, conteste le modèle actuel, basé sur une concentration de richesses et de pouvoir qui met

aujourd'hui en danger la sécurité alimentaire, la diversité culturelle et les écosystèmes qui rendent la vie possible sur la planète ».¹⁶

Dès le départ, souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire entretiennent donc un lien très proche : elles apportent des éléments de réponse à la faim dans le monde, mais selon des approches différentes.

De fait, leur condition d'émergence et les institutions qui les portent sont

fort différentes : la sécurité alimentaire est reliée à un discours technocratique dominant, ce qui ne la place en confrontation frontale ni avec les pratiques des multinationales, ni avec les institutions de gouvernance internationales. En revanche, la souveraineté alimentaire émerge de la société civile et des demandes des mouvements paysans. Cet état de fait mène à des acceptations variables selon les régions du globe et les deux notions seront tantôt complémentaires tantôt opposées.¹⁷

1993



Création de *Vía Campesina*



Premières occurrences de la souveraineté alimentaire

Souveraineté alimentaire
Souveraineté alimentaire
Souveraineté alimentaire



© Olivier Papegnies

Maraîchage biologique à La Paz en Bolivie.

Avant de revenir sur les évolutions et les définitions ultérieures de la souveraineté alimentaire, il est nécessaire de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur.

En effet, on observe que la souveraineté alimentaire était déjà présente dans les approches discursives dès les années 1980 et même 1960 en Amérique centrale. Certains pays avaient pour objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire, comprise comme la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, de l'autonomie alimentaire et du contrôle national sur l'ensemble de la chaîne de production. Ce nouveau concept de *soberanía alimentaria* est apparu en réponse au dumping agricole¹⁸ que subissaient les pays centro-américains et traduisait donc une demande de reconnaissance de la souveraineté, au sens westphalien (pour rappel, compétence exclusive de l'État-nation lui permettant d'exclure des acteurs externes dans la gestion de ses affaires internes).

L'universitaire étatsunien Jefferson Boyer met en évidence que, dès le début des années 1960, les gouverne-

ments centraméricains s'étaient fixé des objectifs d'auto-suffisance pour les produits agricoles de première nécessité. L'expansionnisme économique étatsunien signifiait pour eux la disparition des *minifundios* au profit des *latifundios*.¹⁹ Ces actions mettaient en péril les conditions de subsistance des petit-e-s paysan-ne-s.²⁰

En 1983, c'est le Mexique qui sera le premier à mettre sur papier la souveraineté alimentaire au travers de son *Programa Nacional de Alimentación* (Pronal) dont le premier objectif est :

«La souveraineté alimentaire s'entend au-delà de l'auto-suffisance alimentaire; elle implique un contrôle national sur les divers aspects de la chaîne alimentaire, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des capitaux étrangers et des importations d'aliments de base, d'intrants et de technologies. Le facteur clé de cette stratégie est l'adoption d'une approche holistique des politiques liées aux phases de production, de transformation, de commercialisation et de consommation.»²¹ (Traduction libre de l'auteur)

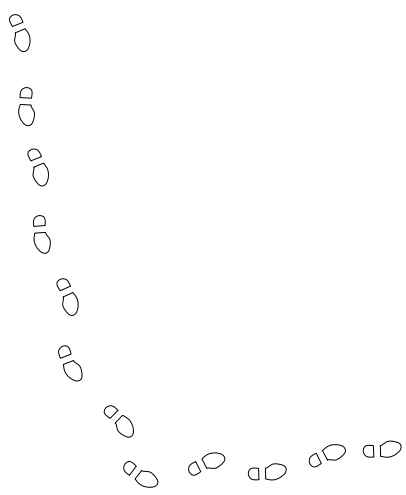
1995

Création de



L'Organisation mondiale du commerce

et adoption de l'Accord sur l'agriculture.



1996

En marge du **Sommet mondial de l'alimentation de la FAO**

En réaction à l'adoption du terme:



Sécurité alimentaire
par la FAO

La Via Campesina théorise la souveraineté alimentaire



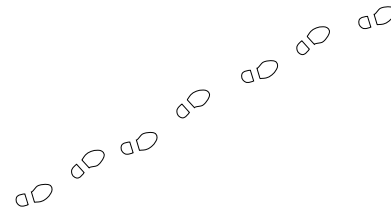
Bien que ce programme ait finalement rencontré un succès mitigé, notamment dû à des fonds largement insuffisants,²² le mouvement était lancé: la souveraineté alimentaire se retrouvera ainsi dans divers programmes gouvernementaux au Nicaragua, au Costa Rica, au Panama. Sa place dans la littérature scientifique deviendra croissante également.

Finalement, c'est la création de l'OMC et particulièrement l'adoption de son Accord sur l'agriculture en 1995 qui donnera de l'envergure à la souveraineté alimentaire à un niveau international. Cet Accord entérine une libéralisation profonde du commerce agricole qui limite la mise en place de protections douanières et de soutiens publics à l'agriculture. Il s'agit donc d'un accord qui va à l'encontre des objectifs de protection de la paysannerie, car il met en concurrence des agricultures fondamentalement disparates.²³

La souveraineté alimentaire, un combat contre le système agro-alimentaire industriel

Ce que montre cette mise en perspective historique c'est la conceptualisation puis la mise en pratique, par des mouvements paysans puis par des gouvernements, y compris parfois hostiles aux revendications paysannes tel le président mexicain Miguel de la Madrid en 1983,²⁴ d'une demande de reprise en main des politiques commerciales agricoles et d'une lutte contre le libre-échange, dont les effets délétères sur l'agriculture paysanne sont déjà visibles. Cet ancrage altermondialiste et d'opposition au modèle agro-industriel tranche radicalement avec les dévoiements actuels de la souveraineté alimentaire.

Ce que montre également ce détour historique c'est l'appropriation – in-



2002

Une nouvelle définition est donnée au Forum sur la souveraineté alimentaire à Rome.



souveraineté alimentaire



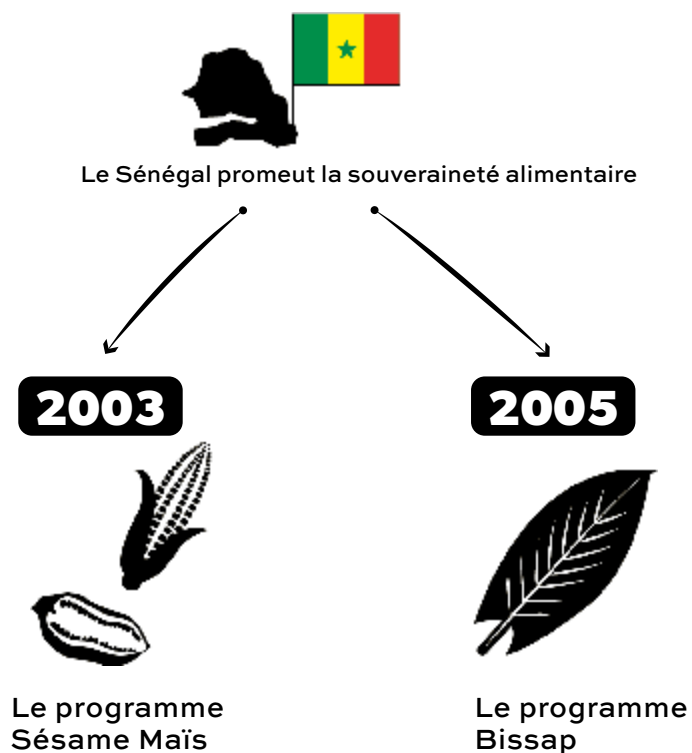
Les réalisations de la souveraineté alimentaire telle que défendue par la Via Campesina

- Elle émerge des demandes de mouvements issus du monde paysan et de la société civile.
- Elle contribue à la reconnaissance des agricultures familiales.
- Elle permet de valoriser les paysanneries dans leur dignité.
- Elle est un instrument de revendication des droits démocratiques et participatifs des paysan·ne·s.
- Elle permet de montrer les limites et les penchants productivistes des notions de « sécurité alimentaire ».
- Elle contribue à la remise en question des règles iniques du commerce international et du libre-échange.
- Elle combat les dérives du système agro-alimentaire et industriel.
- Elle fédère des mouvements sociaux du monde entier sur les questions d'agroécologie, de genre, de jeunesse, de migrants, de sans-terres et de peuples autochtones.
- Elle prône la solidarité entre les peuples et rejette toute forme de xénophobie et de repli sur soi.



directe ou pas – puis la popularisation de la notion de souveraineté alimentaire par la Via Campesina. Dans l'imaginaire collectif, l'origine de ce terme est unanimement attribuée à l'organisation paysanne. Pourtant, il n'en est rien : le concept de souveraineté alimentaire a émergé en amont de cela et en différents lieux, avec des propositions plus ou moins élaborées, mais dans un contexte géographique – l'Amérique centrale – et politique similaires de résistance aux politiques d'exportation nord-américaines. Dans la littérature, une incertitude demeure toutefois quant à l'apparition spontanée dans divers pays d'Amérique centrale ou de sa diffusion par des réseaux paysans transfrontaliers, avant sa popularisation par la Via Campesina en 1996.

La souveraineté alimentaire est donc autant un concept, qu'un mouvement pour une aspiration à plus de droits pour les paysan·ne·s, mais elle est





2007



La version définitive et

toujours actuelle de la souveraineté alimentaire

est élaborée au Forum mondial sur la souveraineté alimentaire à Sélingué, au Mali.



Que retenir

- [La souveraineté est un concept affirmant une autorité supérieure visant à se réappropriier la gestion des politiques sur un territoire donné ;
- [Mais la souveraineté est polysémique et sujette à de nombreuses interprétations. Sa mobilisation à des fins identitaires par des partis d'extrême-droite peut conduire à des politiques xénophobes ;
- [Le concept de souveraineté alimentaire émerge dès les années 1980 en Amérique centrale avant d'être popularisé par le mouvement paysan *Vía Campesina*, qui en est aujourd'hui le principal porte-voix ;
- [La souveraineté alimentaire est une notion altermondialiste qui est porteuse d'un idéal de solidarité entre les peuples. Pour cela, elle vise la réappropriation des politiques agricoles d'un territoire et s'inscrit en faux contre l'OMC.

aussi un slogan (« La souveraineté alimentaire est la seule solution et la voie à suivre »).²⁵ Elle a permis, par sa diffusion auprès de nombreux acteur·ice·s, de fédérer un mouvement social qui met en avant la dignité paysanne et la nécessité d'un fonctionnement démocratique et plus inclusif des systèmes alimentaires. Pourtant, le concept semble avoir du mal à trouver une opérationnalisation concrète à une échelle locale/nationale. Selon les mots d'Olivier de Schutter, après une première phase centrée entre autres sur la lutte contre l'OMC, le mouvement entre désormais dans une deuxième phase, caractérisée par une plus grande spécificité, mais aussi par des alliances plus complexes entre producteur·ice·s et consommateur·ice·s (notamment urbain·e·s) et avec le mouvement pour l'agroécologie. Pour le mouvement, une question centrale est probablement de savoir si le concept permettra d'impulser des réformes transformationnelles

La souveraineté alimentaire a permis de fédérer un mouvement social qui met en avant la dignité paysanne.

dans le monde tel qu'il est.²⁶ Cet état de construction à un niveau local/national ouvre cependant la porte à une myriade de récupérations possibles de la part d'acteur·ice·s aux visées antagonistes.

Souveraineté et nationalisme. D'où vient l'attrait de l'extrême-droite pour

La récupération de la souveraineté alimentaire s'inscrit dans un mouvement plus vaste d'idéologie écologiste-conservatrice. De nombreux auteurs comme Pierre Madelin ou Antoine Dubiau reconnaissent cette branche de l'écologie comme de l'écofascisme. L'écofascisme se définit comme un régime autoritaire d'inspiration fasciste dans lequel la protection de l'environnement justifierait l'usage de méthodes autoritaires. Il est donc une forme d'écologie d'extrême-droite qui se reconnaît par des caractéristiques centrales : tendance à exclure et stigmatiser une population ; préservation ethnonationaliste²⁷ du territoire afin de préserver la race originelle ; valorisation des cultures païennes préchrétiennes. En clair, les principaux concepts de l'idéologie fasciste mâtinés d'un sens écologique.²⁸

Née sous le nazisme en Allemagne, ce courant écologique s'accompagnait d'un éloge de la paysannerie et des paysans, vus comme source de vie de la race nordique. L'humain idéal serait ainsi « enraciné », de « bonne race », « chez lui » là où sont nés ses ancêtres.²⁹ Hormis le fait d'être fondamentalement antihumaniste et autoritaire, cette idéologie n'a en aucun cas mené à une meilleure protection de la nature, mais bien à son saccage pour accompagner la production industrielle et l'effort de guerre dès 1936. L'alliance du brun et du vert s'effondre.

De nos jours, l'écofascisme s'incarne davantage dans une vision antimondialiste et critique du capitalisme tout en restant fondamentalement xénophobe : les patrons et les entreprises représentent une mondialisation par le haut ; les migrants une par le bas ; les deux concourant à la



baisse des revenus et la précarisation des populations nationales.³⁰

Depuis les années 1960, avec la Nouvelle droite et des penseurs comme Alain de Benoist et *a fortiori* depuis les années 1980, l'écologie occupe une place grandissante au sein de l'extrême-droite européenne.³¹ Au milieu des années 2010, en France, l'extrême-droite a opéré un tournant vert : « Quand on est patriote, on est écolo ; quand on est mondialiste, on ne peut pas être écolo » a clamé Marine Le Pen lors de l'inauguration du collectif Nouvelle écologie au sein du Rassemblement national (RN), la formation politique d'extrême-droite française.³² Ce tournant vert reste pourtant minoritaire au sein de l'extrême-droite, car l'essence du parti reste subordonnée à une vision productiviste et libérale.³³

Ce pendant écologique s'inscrit donc dans la notion d'enracinement : si la nature est la source des races alors il convient de la préserver. De là naît l'intérêt des partis d'extrême-droite pour les thématiques écologistes, justifiant ainsi un rejet absolu de l'immigration.³⁴ L'écofascisme donne corps à cette logique en autorisant un tournant, depuis une dizaine d'années, vers les thématiques du local, du territoire qu'il conviendrait de préserver afin de se protéger des invasions d'étrangers. L'usage de la notion de souveraineté alimentaire ajoute une cohérence à ces éléments de langage. Ces notions gagnent donc en importance dans les discours et les programmes des partis politiques d'extrême-droite.³⁵

Bien que de nos jours essentiellement théorique, ce tournant écologique au sein de l'extrême-droite tend à se matérialiser de manière de plus en plus concrète

L'écologie et le local ?

au vu des aggravations actuelles des changements climatiques, de la crise écologique et des angoisses qu'elle suscite (on parle d'écoanxiété). Ces perturbations poussent un nombre croissant de personnes sur les routes migratoires.³⁶ Les Nations unies estiment que 216 millions de personnes pourraient devenir des migrant·e·s climatiques d'ici 2050 si aucune mesure climatique sérieuse n'est prise, un processus qui touche en première ligne les personnes dont le gagne-pain dépend des ressources naturelles locales (agriculteur·ice·s, pêcheur·euse·s, etc.).³⁷

Cet état de fait alimente une peur croissante de ces migrations chez nombre de nos concitoyen·ne·s. Pour revenir au cas italien, le gouvernement Meloni a clairement orienté sa stratégie politique vers un rejet catégorique des migrants sous forme d'ethnonationalisme, de rejet du communisme et des valeurs des Lumières, ce qui le place en continuité du fascisme historique.³⁸ Le choix d'opter pour une souveraineté alimentaire³⁹ n'est ni anodin ni anecdotique : il s'inscrit dans cette évolution de la pensée d'extrême-droite qui, sous couvert de la défense du territoire et du local, mène des politiques xénophobes.

Que retenir

- [L'écofascisme conduit à une valorisation des thématiques liées au local et au territoire afin de défendre une identité menacée par des populations étrangères, permettant la défense d'intérêts ethnonationalistes ;
- [Cette mouvance ne s'accompagne pas d'une rupture avec l'ordre économique dominant, ce qui assure une continuité aux politiques néolibérales ;
- [Avec l'aggravation des changements climatiques et les migrations conséquentes, le recours à des politiques xénophobes risque de prendre de l'ampleur.

**« Quand on est patriote, on est écolo ;
quand on est mondialiste,
on ne peut pas être écolo »**

Marine Le Pen

3.

Questions en débat

En abordant trois thématiques de la démocratie, du modèle de paysannerie et du commerce international, nous verrons les ambiguïtés du concept de souveraineté alimentaire et en quoi les visions « extrême-droitisantes » de la souveraineté alimentaire ne répondent pas aux problèmes soulevés par les mouvements sociaux paysans depuis des décennies.

Question de démocratie : qui est le souverain dans la souveraineté alimentaire ?

Depuis la définition initiale de la Via Campesina datant de 1996, la définition de la souveraineté alimentaire a subi des métamorphoses. Ces dernières sont le fruit de débats au sein du mouvement, mais, plus généralement, reflètent l'évolution du contexte et des enjeux sociétaux.

En 1996, la définition mettait l'accent sur la responsabilité de l'État pour assurer la souveraineté alimentaire :

« Le droit de chaque pays de maintenir et développer sa propre capacité de produire son alimentation de base [...] Nous avons le droit de produire notre propre alimentation sur notre propre territoire. »⁴⁰

De nombreuses parties prenantes, au premier titre desquelles les représentants des peuples indigènes, ne se reconnaissaient pas dans cette définition. En effet, en lutte contre l'omnipotence de l'État-nation, les peuples indigènes lui préfèrent la notion de territoire. Pour autant, la première

2008



Le Sénégal promeut le programme

Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana)

visant à mettre fin à la dépendance et assurer l'autosuffisance du pays.

mouture de la définition est liée à l'État, ce qui pose un conflit évident dans la gestion des politiques agricoles.

En 2002, lors du sommet Rome+5, la définition évolue : « pays » est remplacée par « peuple, communauté et pays ». Cette évolution met en lumière la crainte que l'État-nation n'éluide le droit des peuples et des paysans et dénote aussi une approche pluraliste : la souveraineté ne se limite pas seulement à celle de l'État-nation, qui est un concept perçu par les peuples indigènes comme inadapté, voire coercitif.⁴¹

En 2004, la définition évoluera encore en ajoutant « individus », ce qui donne « droit des individus, des communautés, des peuples et des pays », mais l'ambiguïté persiste toujours : qui est

le souverain dans cette souveraineté alimentaire ? En effet, la souveraineté des individus, des communautés, des peuples et des pays de manière ubiquiste ne fait pas sens, car celles-ci se contredisent l'une l'autre. Par exemple, quelle est la souveraineté d'une communauté Première Nation dans un ex-pays colonisé comme le Canada ou les États-Unis quand on sait que ces communautés ont été privées d'une immense partie de leurs terres et cantonnées dans des réserves indigènes que l'État leur a octroyées ?⁴²

En 2007, au Forum de Nyéléni, la déclaration finale statue que :

« La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine, dans le respect des cultures, produite à l'aide de méthodes du-

ables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur droit à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles»⁴³

Il est notable de souligner que cette dernière mouture de la souveraineté alimentaire intègre désormais une dimension écologique, préconisant l'emploi de méthodes respectueuses de l'environnement. Un rapprochement qui sera confirmé en 2015 avec l'adoption, lors du Forum Nyéléni pour l'agroécologie, d'une vision commune de l'agroécologie portée par le mouvement pour la souveraineté alimentaire.⁴⁴

Toutefois, l'évolution entre ces définitions ne répond pas à la question lancinante : quelle entité doit jouir de la souveraineté dans l'établissement de ses politiques agricoles et alimentaires ?

D'un côté, la souveraineté reviendrait au peuple, mais ce terme est incertain, flou, sujet à controverses :⁴⁵ le « peuple » contient toutes les personnes impliquées dans la chaîne de distribution (paysans, exploitants agricoles, producteurs, distributeurs, consommateurs, citoyens, etc.). Vient alors la question de l'harmonisation de toutes ces attentes qui sont bien souvent contradictoires : quel modèle agricole adopter ? quelle insertion dans le marché national et mondial ? sur la question du prix, quel intérêt défendre : celui des agriculteur·ice·s de petites surfaces pour une meilleure rémunération ou l'intérêt des consommateur·ice·s qui tend à tirer les prix vers le bas ? Comment est-il possible d'adopter une vision commune en connaissant les inégalités de race, de genre et de classe qui traversent les systèmes alimentaires ? Toutes ces questions ne trouvent pas de réponses claires dans le concept en lui-même et sont sujettes à débat au sein du mouvement.⁴⁶

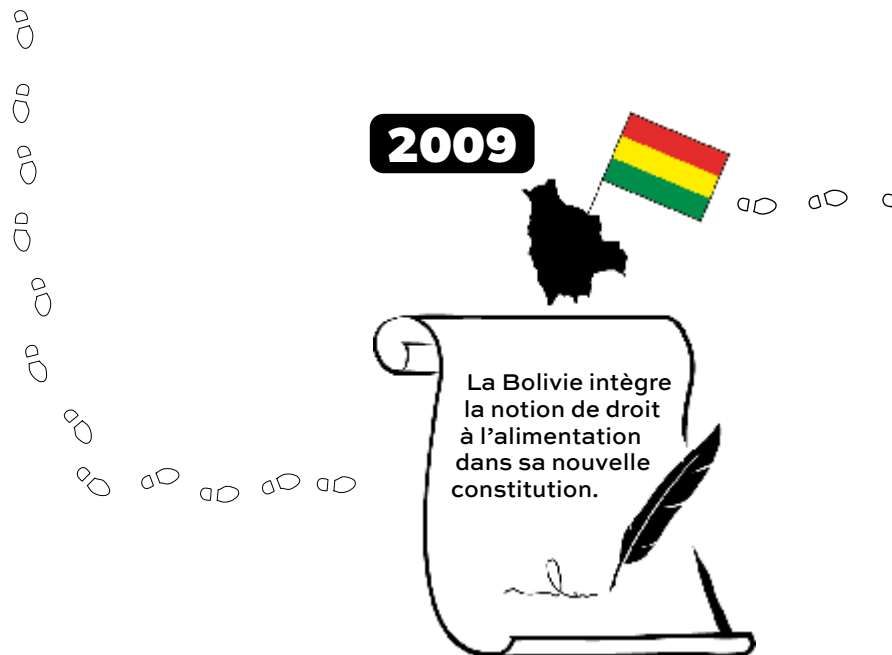
D'un autre côté, il existe un consensus au sein du mouvement pour la souveraineté alimentaire pour dénoncer le rôle de l'OMC dans la perte de souveraineté westphalienne, tant il est vrai que les accords de libéralisa-

2008



Durant la « marée rose » en Amérique latine, l'Équateur intègre la notion de souveraineté alimentaire dans sa nouvelle constitution.

2009



L'interconnexion entre l'État et le système agricole industriel conduit à un dévoiement des propositions de la souveraineté alimentaire.

tion ont détruit l'agriculture paysanne dans les pays à revenus faibles et intermédiaires.⁴⁷ Pour autant, ce sont ces mêmes États qui ont transféré la souveraineté de leur peuple, de leurs communautés au profit du multilatéralisme, ce qui a fait le jeu du commerce international et des accords de libre-échange. Ce sont également ces mêmes États qui affaiblissent le jeu démocratique qui engage une participation allant au-delà des simples élections. Comment dès lors espérer que les États, dont la gestion actuelle, guidée par une logique néolibérale, a amené à céder des compétences importantes, puissent être des moteurs de la souveraineté alimentaire? De plus, un renforcement des prérogatives de l'État-Nation peut se faire aux dépens des communautés les plus

minorisées (indigènes, sans-terres, femmes, etc.). Il y a donc une contradiction dans les termes du débat.⁴⁸

À ce titre, l'universitaire Hannah Kaas va plus loin en avançant que l'intégration dans l'appareil étatique – par le biais législatif ou constitutionnel – de la souveraineté alimentaire peut se révéler contre-productif. L'interconnexion entre l'État et le système agricole industriel conduit à un dévoiement des propositions des mouvements sociaux se réclamant de la souveraineté alimentaire. En Équateur par exemple, premier pays à avoir inscrit la souveraineté alimentaire dans sa constitution, le projet a été vidé de sa substance par la volonté de l'État d'institutionnaliser le mouvement en réduisant des notions

comme la terre, les semences ou les cultures à de simples marchandises privatisées :

« Les lois ont récupéré la signification de l'«autosuffisance» agricole du mouvement [pour la souveraineté alimentaire] en soutenant principalement les entreprises agro-industrielles, y compris la production nationale intensive de biocarburants, les semences génétiquement modifiées, les cultures d'exportation et l'expansion des chaînes de supermarchés. [...] L'Équateur s'est ainsi retrouvé impliqué dans un système mondial inégal d'États [...] plutôt que de résoudre les dépendances du régime alimentaire (comme le demande le mouvement pour la souveraineté alimentaire). » (Traduction libre de l'auteur)⁴⁹

2015

Le Forum Nyéléni pour l'agroécologie adopte une vision commune de l'agroécologie

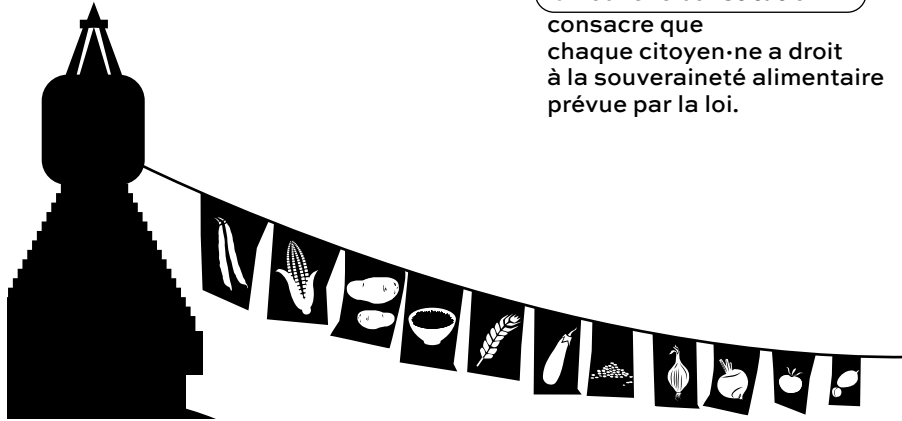


*Qui jouit de la souveraineté
dans nos systèmes alimentaires ?*

2015



Au Népal,
la nouvelle constitution
consacre que
chaque citoyen-ne a droit
à la souveraineté alimentaire
prévue par la loi.



Au Venezuela également, la volonté de l'État d'entreprendre une vaste lutte contre la faim au moyen d'un programme centré sur la souveraineté alimentaire a également conduit à des effets pervers. Bien que le programme ait abouti à une réduction des chiffres de la faim, il s'est fait au prix d'une industrialisation de l'agriculture locale, d'une concentration de la distribution et d'une disparition des agroécosystèmes et des connaissances indigènes. À rebours donc des objectifs de souveraineté alimentaire.⁵⁰

Partant, Kaas avance le concept d'anarchie alimentaire (*food anarchy*), définit comme une ramification plus radicale de la souveraineté alimentaire. Selon l'auteur, il serait hasardeux de pouvoir atteindre la souveraineté alimentaire avec l'État, car celle-ci nécessiterait, utopiquement, de révolutionner le système agricole dans son entièreté.⁵¹

De manière plus globale, la mise en place de la souveraineté alimentaire

questionne les modèles de gouvernances actuels dits démocratiques et les possibilités de participation des petit.e.s producteur.ice.s agricoles aux choix relevant de nos systèmes alimentaires. La vision libérale ou d'extrême-droite de la souveraineté alimentaire met l'accent sur la souveraineté du pays, de la nation, à laquelle il conviendrait de redonner toute sa puissance. Ce faisant, cette vision réduit les possibilités d'émancipation des peuples indigènes, car elle renforce le pouvoir de l'État-nation, mais surtout elle ne propose pas d'issues démocratiques à la question de la souveraineté. L'inscription de la souveraineté alimentaire au fronton de la constitution de certains États ne doit pas nous tromper : tant que, par exemple, les communautés indigènes et paysannes ne sont pas intégrées aux processus décisionnels, ces changements demeureront en profond décalage avec les objectifs transformationnels annoncés par la souveraineté alimentaire.

Que retenir

- [L'évolution des définitions du concept de souveraineté alimentaire dénote un flou sur la question de la souveraineté, amenant une série de questionnements, notamment sur le rôle de l'État dans la transformation de nos systèmes alimentaires ;
- [L'intégration de la souveraineté alimentaire dans divers textes législatifs n'a pas abouti à des transformations de taille, à même de résoudre les problèmes d'inégalités au sein des systèmes alimentaires ;
- [La vision libérale et d'extrême-droite de la souveraineté alimentaire va dans le sens d'un renforcement de l'État-nation, ce qui est contre-intuitif face notamment aux revendications des peuples indigènes et des minorités ;
- [La souveraineté alimentaire est intrinsèquement liée à la question des mécanismes de démocratie et de gouvernance au sein des États-nations, *a minima* sur les questions alimentaires et agricoles.

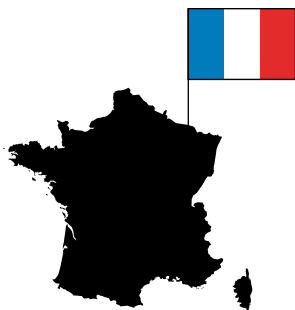
Question de représentation : quels modèles de paysannerie ?

Dans la lignée des choix démocratiques qui se posent dans la mise en application du principe de la souveraineté alimentaire, se pose aussi la question du modèle de paysannerie, par essence très diversifiée.

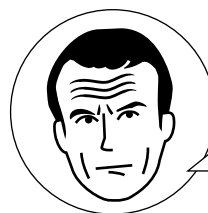
Le débat sur la place de la petite agriculture familiale au sein des systèmes alimentaires a gagné en importance à la faveur de la prise en compte de la souveraineté alimentaire dans les espaces de discussions (inter)nationaux. C'est un des mérites de la mobilisation du concept par les mouvements sociaux. Cependant, des questions font toujours débat : les petites agricultures familiales sont-elles en mesure de résister à l'expansion du système agroalimentaire industriel ? De plus, face à la réalité d'une agriculture familiale aux visages multiples et diversifiés, quelle uniformité existe-t-il au sein de la petite paysannerie, notamment dans sa résistance à l'expansion de l'agro-industrie ?⁵²

Certains économistes ruraux comme Bernstein et Jansen pointent les angles morts de la souveraineté alimentaire en montrant que le concept devrait mieux prendre en compte les contradictions de classes et la pénétration des logiques capitalistes au sein de la paysannerie. Ces économistes cherchent à démontrer que la division de la paysannerie en sous-classes sociales conduit à une impossibilité de l'acceptation du discours et de la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire à un niveau local. Pour décrire la pénétration des logiques capitalistes au sein de la paysannerie, le géographe Mike Davis parle de « micro-capitalisme incessant » (*relentless micro-capitalism*) ou « capitalisme par le bas », ce qui s'explique par la volonté de

2022



En France, le gouvernement Macron II renomme son ministère



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

certain-e-s paysan-ne-s de s'insérer dans les chaînes de production (inter)nationales.⁵³ Cette pénétration induit un éclatement de la cohésion de la paysannerie et donc une exacerbation des tensions en son sein. Ce phénomène affaiblit la possibilité d'unification derrière un discours global tel que celui porté par la souveraineté alimentaire.

Or, dans le narratif de la souveraineté alimentaire, cette unité semble aller de soi : « On nourrit le monde ! »⁵⁴. Ce « on » est problématique, car il suggère que l'ensemble de la paysannerie est unie face à l'agro-industrie. Pourtant, si le mouvement pour la souveraineté alimentaire est, à l'origine, un combat contre le néolibéralisme et ses effets délétères sur la paysannerie, son rapprochement récent avec le mouvement de l'agroécologie (en 2015), qui permet d'intégrer de nouveaux enjeux relatifs à la protection des sols, de la biodiversité, etc., ne va pas sans poser question. En effet, dans la réalité les paysanneries sont loin d'être dans leur majorité déjà acquises à la transition agroécologique... C'est donc une difficulté de taille à surmonter sur le chemin vers la souveraineté alimentaire.⁵⁵

En outre, en associant ces deux objectifs (lutte contre le néolibéra-

lisme et transition vers des modes de production durables), l'on court le risque d'essentialiser les paysan-ne-s comme poursuivant, en soi, des objectifs de production locale et agroécologique, ce qui n'est de toute évidence pas le cas.⁵⁶ Si, au vu des enjeux climatiques actuels (entre autres), une transition agroécologique est nécessaire, doit-elle aboutir à l'exclusion des paysan-ne-s qui ne souhaitent pas s'inscrire dans des démarches de production plus durables ?

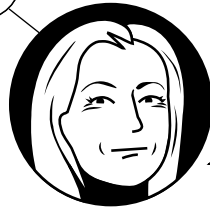
En définitive, même si cette critique sur la pénétration des logiques capitalistes doit être fortement pondérée par les facteurs externes dont jouissent ou ne jouissent pas les paysan-ne-s (accès à la terre, au crédit, aux marchés, politiques publiques incitatives...), il n'en demeure que la vision d'un monde paysan unifié est pour le moins utopique.⁵⁷

En partant du cas du Honduras, l'anthropologue Jefferson Boyer montre également que pour les paysan-ne-s, les tractations au niveau international pour la souveraineté alimentaire ont finalement montré peu de résultats concrets en ce qui concerne la résolution des problèmes de pauvreté, ce qui conduit à une adoption mitigée de l'idée de souveraineté alimentaire :

2022



En Italie,
le gouvernement d'extrême-droite
de Giorgia Meloni
renomme son ministère



Ministère
de l'Agriculture et
de la Souveraineté
alimentaire

Que retenir

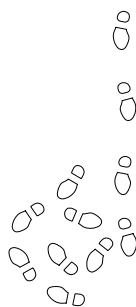
- [Sous l'influence de l'agro-industrie et des chaînes de valeur mondialisées, la paysannerie est traversée de contradictions de classes ;
- [Ces contradictions ne sont pas toujours représentées dans le discours sur la souveraineté alimentaire ;
- [La figure du/de la paysan·ne est parfois essentialisée, ce qui pour certains auteurs réduit sa capacité d'action et est finalement peu émancipatoire ;
- [À un niveau local, les sous-classes sociales de la paysannerie ne se reconnaissent pas nécessairement dans le discours de la souveraineté alimentaire (trop théorique, trop éloigné de leur réalité quotidienne) ;
- [L'extrême-droite amplifie et instrumentalise ces inégalités entre milieu rural et urbain, paysan·ne·s riches et pauvres, afin de promouvoir des politiques xénophobes, sans pour autant apporter des réponses de fond à la pénétration de l'agro-industrie dans les systèmes alimentaires ;

« L'idée d'autonomie invoquée par le terme de souveraineté peut séduire les populistes et certainement les groupes influencés par certaines traditions anarchistes en politique, mais elle peut aussi devenir quelque peu déroutante pour les nombreuses personnes qui assimilent la souveraineté aux États et non aux droits de peuples particuliers ou à des aspects de leur vie quotidienne. En effet, il se peut que les conceptions de la souveraineté centrées sur l'État limitent le potentiel des acteurs, alors que les connotations personnelles, communautaires et locales de sécurité, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire ou de la sécurité foncière, ne souffrent d'aucune limitation de ce type dans le Honduras rural». ⁵⁹ (traduction libre de l'auteur)

Le terme « sécurité » serait un terme plus parlant pour les paysan·ne·s ; la souveraineté ferait, elle, appel à des concepts trop théoriques, éloignés du quotidien. Ainsi, alors que la souveraineté alimentaire s'était initialement dressée contre la sécurité alimentaire et ses penchants productivistes, elle finirait par perdre en notoriété au vu des errances et des manques d'appropriation au niveau local. Cela conduirait *in fine* à une acceptation limitée du discours sur la souveraineté alimentaire par les producteur·ice·s de petite échelle. ⁵⁹

Le processus de pénétration des logiques capitalistes au cœur même de la paysannerie, la non-résolution des conflits de classes, le flou autour de notions centrales dans les luttes paysannes et les problèmes d'appropriation à un niveau local mettent en lumière la segmentation du tissu paysan local. Bien loin de résoudre ces contradictions de classes, l'extrême-droite joue précisément de cette fragmentation du monde paysan dans sa rhétorique afin d'opposer un monde paysan esseulé face à une société mondialisée.

Ce constat appelle donc à une diversification des stratégies paysannes avec notamment un renforcement des dynamiques territoriales, à même de développer des réseaux de solidarité entre acteur·ice·s des systèmes alimentaires et de donner une place plus grande aux petit·e·s agriculteur·ice·s dans des espaces de citoyenneté.





© FGTRADE/ istockphoto

La revendication de la souveraineté alimentaire s'inscrit dans la contestation du système commercial mondialisé, libéralisé et destructeur de la biodiversité et de l'environnement.

Commerce international et localisme

Un des objectifs principaux de la souveraineté alimentaire est la capacité des États à définir leur propre politique agricole. Pour cette raison, le mouvement se place depuis ses prémices en opposition aux règles actuelles du commerce international agricole. En effet, tel qu'il est institué à l'heure actuelle, le commerce international donne une place prépondérante au libre marché, aux traités de libre-échange, aux multinationales ainsi qu'aux institutions multilatérales, ce qui se fait au détriment de l'agriculture de petite surface.⁶⁰ De nos jours, la concentration des principales productions agricoles est telle que certains pays sont en sérieux déficit alimentaire, ce qui accroît leur dépendance à l'égard d'autres régions du monde — une actualité brûlante à l'heure de l'invasion de l'Ukraine et de la spéculation alimentaire.⁶¹

Néanmoins, même si la souveraineté alimentaire entend prioriser les marchés locaux, le concept ne s'est jamais opposé au commerce international en soi. Si, au vu des caractéristiques climatiques locales/régionales et des dépendances structurelles qui existent à l'heure actuelle, il n'est pas souhaitable que ce commerce international disparaisse, on peut toutefois questionner son ampleur et sa pénétration au sein de nos pratiques alimentaires quotidiennes.

Surtout, c'est du commerce international dont dépendent les revenus de millions de petit-e-s producteur-ice-s dont les produits sont destinés à l'exportation (cacao, café, thé, riz, fruits tropicaux, etc.). Il faudra donc trouver un agencement possible entre souveraineté alimentaire et commerce international qui soit profitable à l'agriculture locale sans mettre en péril l'approvisionnement global.

Un paradoxe persiste donc : tout en prônant les marchés locaux et nationaux, comment la souveraineté

alimentaire peut-elle donner une place au commerce international ? comment donner une place juste aux productions de petite échelle dans le commerce international ? quel genre de commerce serait acceptable dans un paradigme de souveraineté alimentaire ?

L'anthropologue Marc Edelman démontre qu'une des leçons que l'on peut retenir des économies planifiées et centralisées est leur incapacité de prendre en compte des signaux émis à un niveau local.⁶² Si de tels systèmes locaux ou régionaux, avec leurs politiques agricoles propres et un fonctionnement en îlots, voyaient le jour, comme cela peut être envisagé dans la vision de la souveraineté alimentaire, il faudrait donc mieux travailler ce lien entre besoins locaux et tractations à un niveau international. Cela impliquerait des mécanismes de contrôle démocratique, de participation, de transparence et à se demander quels types d'institutions (préexistantes ou pas) seraient en mesure de mettre en œuvre de telles politiques.

Quelle réponse ?

Le commerce équitable a un temps pu apparaître comme une réponse à cette problématique de l'imbrication entre soutien aux producteur·ice·s de petite surface et commerce international. En rémunérant plus justement le producteur, le commerce équitable, au travers de systèmes de certification, était censé apporter plus d'équité et de transparence. Pourtant, même si des appels ont été émis en faveur d'un commerce équitable,⁶³ les soutiens de la part des mouvements pour la souveraineté alimentaire n'ont jamais vraiment été explicites, notamment en raison d'un manque de distance critique de la part du commerce équitable vis-à-vis des dérives de l'économie de marché.⁶⁴

Bien que le commerce équitable ouvre des opportunités commerciales pour les producteur·ice·s et qu'il puisse également redessiner de nouvelles normes pour le commerce international, des auteur·ice·s mettent en avant la faible contribution du commerce équitable dans l'amélioration de la place des petit·e·s agriculteur·ice·s au sein des chaînes de production. Le commerce équitable mène aussi à de nouvelles formes de subordination des petit·e·s producteur·ice·s.⁶⁵

Face à ces échecs de mise en place des mécanismes de commerce justes entre petit·e·s producteur·ice·s et consommateur·ice·s à grande distance, Edelman *et al.* concluent que le mouvement pour la souveraineté alimentaire s'est peut-être trop longtemps arcbouté et focalisé sur la question de la place de l'agriculture dans le commerce international et particulièrement dans les accords de l'OMC. Bien que centrale et légitime, cette question a fait de l'ombre à l'élaboration et l'expérimentation de propositions concrètes.⁶⁶

Plus encore, cette opposition fondatrice à l'OMC a laissé l'impression que la souveraineté alimentaire rejetait le commerce en bloc. Pourtant, ce que des recherches pointent c'est justement le manque de prise en compte des petit·e·s producteur·ice·s orienté·e·s vers l'exportation au sein du mouvement pour la souveraineté

alimentaire.⁶⁷ Selon les autrices, la poursuite d'un agenda idéologique (opposition à l'OMC, par exemple) peut avoir pour conséquence de négliger les besoins et préférences de ces agriculteur·ice·s de petite surface orienté·e·s vers l'exportation et nécessitant le commerce international pour vendre leur production. C'est donc un débat et une réflexion sur la place que pourrait avoir le commerce au sein de la souveraineté alimentaire qui sont nécessaires, et ce, afin de répondre aux besoins de ces producteur·ice·s et de leur place dans les échanges internationaux. Si un État décide, de manière souveraine, de faire reposer sa sécurité alimentaire sur le commerce international, ce choix doit être dans tous les cas motivé par des choix démocratiques.

Comme démontré, c'est ce manque de clarté sur l'articulation entre commerce international et local qui permet sa mobilisation à des fins diverses. C'est d'ailleurs précisément sur la question du localisme que l'extrême-droite bâtit une partie de sa rhétorique sur la souveraineté alimentaire. Si l'on se réfère aux votes des parlementaires européen·ne·s d'extrême-droite sur les questions d'environnement ou à la place que l'extrême droite accorde à l'agriculture dans le commerce international, on voit que cette rhétorique est factice, car elle ne s'accompagne pas de mesures économiques idoines. Elle permet pourtant d'alimenter le rejet de l'altérité au nom de la préservation d'une production locale sans créer de solidarités entre producteur·ice·s agricoles de différentes régions du globe.

Que retenir

- [Le commerce international permet de maintenir l'approvisionnement de certains produits et assurent des revenus à des millions de petit·e·s producteur·ice·s ;
- [Mais ce commerce nécessite d'être régulé pour qu'il puisse bénéficier à la paysannerie de petite échelle, notamment celle dont la production est destinée à l'exportation ;
- [Une décentralisation des politiques agricoles peut paradoxalement convenir à des politiques néolibérales que soutiennent les partis libéraux et d'extrême-droite ;
- [L'opposition à l'OMC et le manque de positionnement clair sur le commerce international peut laisser supposer une politique du repli sur soi, propice aux discours ethnonationalistes ;
- [L'extrême-droite profite de ce flou pour faire valoir la question du localisme dans ses discours, sans pour autant promouvoir des politiques commerciales plus justes pour les paysan·ne·s.

4.

Conclusion : une souveraineté alimentaire de gauche et une de droite ?

Dans la mesure où les objectifs de la souveraineté alimentaire recourent en grande partie nos revendications, nos organisations soutiennent la souveraineté alimentaire et travaillent de manière étroite avec les mouvements paysans qui portent cette lutte. Cependant, il nous semble important de faire le point sur les limites et ambiguïtés du concept, car ce sont les apories du concept qui font le lit des dévoiements opérés par l'extrême-droite. Les discours xénophobes portés par les partis d'extrême-droite incluent de plus en plus des thématiques liées à l'agriculture, à la terre et au local. Ils deviennent même centraux dans leurs recherches de boucs émissaires face à la dégradation des conditions de vie des paysan·ne·s et l'exacerbation des inégalités au sein des systèmes alimentaires. Les frontières entre les discours orientés à gauche et ceux d'extrême-droite peuvent être ainsi perçues de plus en plus floues et peuvent même fonctionner comme des vases communicants.⁶⁸ En guise de conclusion, nous offrons quelques réflexions issues de la littérature qui pourraient permettre de répondre aux ambiguïtés du concept et d'avancer des axes de renforcement potentiels :

MIEUX ARTICULER COMMERCE INTERNATIONAL ET PRODUCTION DE PETITE ÉCHELLE POUR ÉVITER D'ASSIMILER LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE À LA QUESTION DU LOCAL

Le « néolibéralisme » et la « mondialisation » sont des responsables connus de la désindustrialisation et de la « dé-paysannisation » des campagnes. Ils sont donc stigmatisés dans les discours d'extrême-droite. Il convient d'y prendre garde, car, de manière générale, l'extrême-droite est prompte à s'accaparer les éléments de discours qui peuvent alimenter sa rhétorique xénophobe sans pour autant changer sa vision du développement agricole. En Italie par exemple, la défense des produits locaux (*Italian Sounding*) relève davantage du changement cosmétique que d'une métamorphose profonde du système : le soutien aux politiques agricoles européennes et la vision du commerce international sont restés peu ou prou les mêmes.⁶⁹

ADAPTER LE DISCOURS AUX BESOINS LOCAUX

Le déploiement d'un agenda progressiste peut parfois entrer en dissonance avec les préoccupations quotidiennes des paysan·ne·s. La logique anticapitaliste, le *Us versus Them discourse*,⁷⁰ conjuguée à une demande accrue de contrôle étatique peut parfois être perçue comme une menace par certaines populations. Une proposition serait de ne pas se calquer sur un discours universel, mais de continuer à mettre en place des pratiques durables qui seront mieux acceptées, même si elles sont moins abouties que ne le voudrait l'agenda de la souveraineté alimentaire. Des mesures telles que la promotion de semences locales au travers des communautés permettraient de recréer un sentiment d'appartenance et de restaurer une identité locale, ce qui serait une première étape pour combattre la propagation des sentiments nationalistes et xénophobes dans les milieux ruraux.⁷¹

L'aggravation des inégalités au sein du monde agricole nous oblige à changer nos systèmes alimentaires.



© Hugo Gomez / istockphoto

MIEUX INCLURE LES PAYSAN·NE·S QUI NE SONT PAS DANS DES DÉMARCHES DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Une des problématiques avancées est la difficulté pour certain·e·s paysan·ne·s d'adopter des pratiques plus durables ou issues de l'agroécologie, notamment à cause d'un manque d'accompagnement. Le passage d'un discours sur la souveraineté alimentaire focalisé sur l'OMC et le néolibéralisme vers un discours combinant critique de l'OMC et transition vers des modes de production plus durables n'est pas évident ni aisé pour tou·te·s. De plus, si il est vu comme une imposition d'un mouvement international, il peut provoquer des réticences et alimenter en retour une vision des paysan·ne·s comme arriéré·e·s, rétif·ve·s au changement. En clair, la direction opposée si l'on souhaite réduire le fossé entre monde urbain et rural qui alimente les discours d'extrême-droite.

SUR LA QUESTION DE LA SOUVERAINETÉ

La souveraineté alimentaire doit peaufiner son discours afin de s'opposer à la défense de l'État-nation comme véhicule unique de la souveraineté si le mouvement souhaite recueillir l'assentiment des peuples autochtones. De manière générale, il s'agit de mieux spécifier qui est détenteur de la souveraineté. Une décentralisation du pouvoir est une dynamique s'inscrivant en faux d'une approche d'extrême-droite, très prompte à la centralisation des pouvoirs et à l'autoritarisme.

Le mot souveraineté, sans adjectif spécifiant de quelle souveraineté on parle, sert facilement de mot-valise. La souveraineté implique la mise en œuvre de politiques adaptées et concertées à différents niveaux (du local à l'international), par principe de subsidiarité. Pour autant, suite à l'exposé, il faut se demander si le mot « souveraineté » est finalement le

bon mot choisi pour incarner l'agenda du mouvement paysan. Son étymologie très descendante, non fragmentable, reflète imparfaitement la volonté d'horizontalité qu'incarne le mouvement en agréant « des millions de paysan·ne·s, de travailleur·euse·s sans terre, d'autochtones, d'éleveur·euse·s, de pêcheur·euse·s, de travailleur·euse·s agricoles migrant·e·s, de petits et moyens agriculteur·ice·s, de femmes rurales et de jeunes du monde entier »;⁷²

Cette confusion facilite une utilisation à géométrie variable du concept en mobilisant des notions comme le local, le territoire, le repli sur soi, et ce, afin de donner le primat à la satisfaction des besoins de sa communauté, de sa nation. L'aggravation des changements climatiques, la perte de biodiversité et la désertification de portions de terres de plus en plus importantes, appellent une réponse coordonnée au niveau mondial. Ces phénomènes vont continuer à entraîner des déplacements de populations



© Olivier Papagnies

Ethiopie, novembre 2023.

et leur instrumentalisation par l'extrême droite est prévisible. De plus, l'aggravation des inégalités au sein du monde agricole pousse à revoir les fondamentaux de nos systèmes alimentaires. En mettant en question les règles du commerce international et de la participation des paysan-ne-s, la souveraineté alimentaire a permis d'agréger des mouvements sociaux très divers et d'atteindre des avancées notoires. Elle a aussi permis de valoriser la paysannerie dans sa dignité. Cependant, fort est de reconnaître qu'après trois décennies d'existence, la souveraineté alimentaire n'a pas permis d'atteindre

les objectifs qu'elle s'était fixés. La réflexion autour des ambiguïtés du concept apporte une contribution à la réflexion sur les contradictions de nos systèmes alimentaires.

Si l'on souhaite concrétiser le projet porté par les mouvements sociaux pour la souveraineté alimentaire, il peut être précieux de questionner ces angles morts qui ouvrent la voie à une récupération par l'extrême droite.

Que retenir ?

Sur la question du modèle agricole



L'extrême-droite

- Politiques xénophobes: utilise le sentiment d'exclusion de la paysannerie (milieu rural, perdants de la mondialisation...) et les divisions en son sein.
- Peu de mesures visant les problèmes de fond qui ont mené à cette situation (politiques de libre-échange, vision productiviste et capitaliste du modèle agricole).

La souveraineté alimentaire

- Veut unifier la paysannerie dans un combat unique, mais a besoin de reconnaître les modèles agricoles pour élargir le mouvement.
- Il est nécessaire de reconnaître les contradictions de classes au sein des paysanneries.
- Les évolutions du mouvement au niveau international, parfois déconnectées des réalités du terrain, mènent à des ressentiments.

Sur la question de la souveraineté



L'extrême-droite

- Vision centralisée, verticale et autoritaire du pouvoir.
- Rôle d'un État-Nation fort à contre-courant des revendications des peuples indigènes.
- Pas d'issues démocratiques aux débats sur l'avenir de nos systèmes alimentaires.

La souveraineté alimentaire

- Adopte une vision décentralisée, voire autogestionnaire des politiques agricoles, mais ne résoud pas la question du/de la détenteur-ice de la souveraineté.
- Nécessite la mise en place de processus démocratiques pour rendre possible la participation de tou-te-s aux débats sur nos systèmes alimentaires.

Sur la question du commerce



L'extrême-droite

- Exacerbe une binarité entre populations nationales et populations étrangères par l'utilisation du local.
- Position qui alimente les discours de rejet et ne répond pas aux impératifs de nos systèmes alimentaires (commerce international nécessaire, mais devant être régulé).

La souveraineté alimentaire

- Mouvement de solidarité entre les peuples.
- Le local et le global s'articulent pour limiter les impacts sur l'agriculture locale et l'environnement.
- Lien entre commerce international et local à approfondir pour éviter des utilisations abusives du territoire et du local.

Notes

- 1 Gerardo Fortuna, « La droite italienne envisage une « alternative » au Green Deal », *Euractiv*, 3 oct. 2022.
- 2 FNSEA, « Elisabeth Borne, nommée Première Ministre : La FNSEA salue la nomination d'Elisabeth Borne au poste de Première Ministre ! », communiqué de presse du 16 mai 2022.
- 3 Hugo Struna, « Marc Fesneau, nouveau ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire », *Euractiv*, 24 mai 2022.
- 4 Peter Schmidt, « Crise des prix des denrées alimentaires à la suite de la guerre en Ukraine », avis du Comité économique et social européen, 2022 ; CCFD, « Inflation : quand les spéculateurs profitent de la crise alimentaire », 15 mai 2023.
- 5 Noé Clectic, « Souverainisme de gauche : histoire d'un oxymore politique », *Ligne de crête*, 15 nov. 2022.
- 6 Puspá Sharma, « Quelle "souveraineté" dans la souveraineté alimentaire ? Le cas népalais » in CETRI, *Démondialisation ? Points de vue du Sud*, Paris, Syllepse, coll. Alternatives Sud, 2021.
- 7 Jones, R.A., « Marxist—Leninist Doctrine and the Soviet Theory of Sovereignty » in *The Soviet Concept of Limited Sovereignty from Lenin to Gorbachev*, London, Palgrave Macmillan, 1990.
- 8 Fabien Escalona, « La "souveraineté", nouveau mot-valise du champ politique », *Mediapart*, 4 mai 2020.
- 9 Edelman, « Food sovereignty: forgotten genealogies and future regulatory challenges », *Journal of Peasant Studies*, 2014 ; Iles A., Montenegro de Wit M., « Sovereignty at What Scale? An Inquiry into Multiple Dimensions of Food Sovereignty », *Globalizations*, 2014 ; Puspá Sharma, 2021, *op. cit.*
- 10 « Le néolibéralisme désigne le renouvellement des thèses économiques libérales qui ont inspiré les politiques économiques des pays occidentaux. Ces politiques, devenues dominantes, ont pour objet de créer un environnement propice à l'afflux des mouvements de capitaux — source d'épargne disponible pour l'investissement —, par la dérégulation des marchés, la réduction du rôle de l'État, des dépenses publiques et de la fiscalité (en particulier au bénéfice des entreprises), un contrôle strict de l'évolution de la masse monétaire pour prévenir les effets inflationnistes, la privatisation des entreprises publiques et l'abaissement du coût du travail ». Cf. « Néolibéralisme » sur *Le Monde diplomatique*.
- 11 FAO, « Les différents concepts de sécurité alimentaire et leurs objectifs ».
- 12 FAO, *op. cit.*
- 13 Devereux S., « Sen's Entitlement Approach: Critiques and Counter-critiques », *Oxford Development Studies*, vol. 29, n° 3, 2001.
- 14 Edelman, 2014, *op. cit.*
- 15 Via Campesina, « Déclaration pour la souveraineté alimentaire », Rome, 1996.
- 16 « Le profit pour une minorité ou l'alimentation pour tous – La souveraineté et la sécurité alimentaire pour éliminer la mondialisation de la faim », déclaration du forum des ONG adressée au Sommet mondial de l'alimentation de Rome (Italie), le 17 novembre 1996 in ECVC, « La souveraineté alimentaire tout de suite ! Guide pour la souveraineté alimentaire », 2018.
- 17 Jarosz L., « Comparing food security and food sovereignty discourses », *Dialogues in Human Geography*, vol. 4, n° 2, 2014.
- 18 Le dumping agricole, c'est lorsqu'une firme vend des produits à des prix artificiellement bas. Cela se produit lorsque certains pays subventionnent des produits ou que des entreprises ont produit en excès et vendent leurs produits à prix réduit sur d'autres marchés. Le dumping est une forme de concurrence déloyale, car ces produits ne sont pas vendus à un prix reflétant leur valeur.
- 19 Dans le monde hispanophone, les *minifundios* représentent les petites exploitations familiales de moins de 5 ha. Par opposition, les *latifundios* sont les grandes exploitations d'agriculture extensive (ranchs, bananeraies, plantations de sucre de canne principalement).
- 20 Boyer J., « Food security, food sovereignty, and local challenges for transnational agrarian movements: the Honduras case », *Journal of Peasant Studies*, vol. 37, n° 2, 2010.
- 21 « La soberanía alimentaria comprende más que la autosuficiencia en alimentos; implica el control nacional sobre los diversos aspectos de la cadena alimentaria, reduciendo así la dependencia sobre el capital extranjero y bajando las importaciones de alimentos básicos, insumos y tecnología. El factor clave de esta estrategia es la adopción de un enfoque integral respecto a las políticas relacionadas con las fases de producción, transformación, comercialización y consumo. » in Heath J. R., « El Programa Nacional de Alimentación y la crisis de alimentos », *Revista Mexicana de Sociología*, vol. 47, n° 3, 1985.
- 22 Le défaut de paiement de la dette mexicaine a eu lieu en 1982, ce qui déclencherà la crise financière des pays émergents des années 1980. Voir Toussaint E. « La crise de la dette mexicaine et la Banque mondiale », *CADTM*, 4 août 2020.
- 23 Jean Ziegler, *Destruction massive. Géopolitique de la faim*, Paris, Seuil, 2011.
- 24 Le gouvernement de Miguel de la Madrid (1982-1988) adoptera un cortège de mesures néolibérales qui affecteront particulièrement le monde agricole : réduction des subventions agricoles (suppression pour le café), libéralisation du commerce, suppression d'importants combinats agricoles... Voir Dan Tschirgi, « Des islamistes aux zapatistes, la révolte des "marginiaux de la terre" », *Le Monde diplomatique*, janvier 2000.
- 25 « La souveraineté alimentaire est la seule solution et la voie à suivre », communiqué de la Via Campesina du 16 octobre 2022.
- 26 *Ibid.* ; Pour l'intervention de O. de Schutter, à la conférence de Yale en 2013 « Food sovereignty A critical dialogue » voir le site FoodFirst.org.
- 27 Forme de nationalisme dans lequel la nation est définie en termes ethniques. Cette vision se différencie du nationalisme territorial, lié au droit du sol, ou encore du nationalisme culturel, associé à l'assimilation culturelle. Cette version du nationalisme s'inspire du droit du sang et renoue en ce sens avec les origines du fascisme.
- 28 Pierre Madelin, *La tentation écofasciste*, Montréal, *Écosociété*, 2023.
- 29 Jean Marie Durand, « Joelle Zask, philosophe : "En observant les renards et les goélands, on peut tirer des solutions de bon voisinage" », Madame Figaro, 13 juin 2023 ; Johann Chapoutot, *La Révolution culturelle nazie*, Paris, Gallimard, 2017.
- 30 Pierre Madelin, *op. cit.*
- 31 *Ibid.*
- 32 Jean-Paul Gautier, « De la haine de l'écologie au greenwashing nationaliste ? Le RN et l'environnement », *Contretemps*, 24 nov. 2021.
- 33 *Ibid.*
- 34 Antoine Dubiau, « L'écofascisme, ou l'actualisation écologique de la doctrine fasciste », *Bruxelles Laiques Échos*, 3 juin 2022.
- 35 Jean-Paul Gautier, *op. cit.*
- 36 Antoine Dubiau, *op. cit.*
- 37 McAuliffe, M. et A. Triandafyllidou (éd.), *Rapport État de la migration dans le monde 2022*, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, 2021.
- 38 Franco Ferrari, « L'extrême droite aux portes du pouvoir en Italie », *Contretemps*, 27 août 2022 ; David Broder et Olivier Goessens, « Les petits-enfants de Mussolini », *revue Lava*, 16 mars 2023.
- 39 Parmi les principaux éléments de son programme sur les questions agroalimentaires, FdI met en avant : opposition aux outils de classification type Nutriscore préjudiciable aux produits italiens ; lutte contre les phénomènes de concurrence préjudiciable au label agroalimentaire italien (*Italian sounding*) ; coordination avec les autorités européennes pour limiter l'exposition alimentaire du continent au reste du monde. Cf. Programma Fratelli d'Italia 2022, « Agroalimentare pilastro del sistema Italia ».
- 40 Via Campesina, « Déclaration pour la souveraineté alimentaire », Rome, 1996.
- 41 Edelman, 2014, *op. cit.*
- 42 Glen Sean Coulthard, *Peau rouge, masques blancs. Contre la politique coloniale de la reconnaissance*, Montréal, Lux, 2021 ; Grey S., Patel R., « Food sovereignty as decolonization: some contributions from Indigenous movements to food system and development politics », *Agriculture and Human Values*, 2015.
- 43 « Déclaration de Nyéléni », 27 février 2007.
- 44 « Déclaration du Forum international sur l'agroécologie », Via Campesina, 27 février 2015.

- 45** Ouvrage collectif, *Qu'est-ce qu'un peuple*, Paris, La Fabrique, 2013.
- 46** Agarwal B., « Food sovereignty, food security and democratic choice: critical contradictions, difficult conciliations », *Journal of Peasant Studies*, vol. 41, n° 6, 2014.
- 47** Ulmer K., Choplin G., « Agriculture et commerce international », étude réalisée pour la Coalition contre la faim (CCF/CtH), 2022.
- 48** Puspa Sharma, 2021, *op. cit.*
- 49** « The laws co-opted the movement's meaning of agricultural 'self-sufficiency' by supporting mainly agribusiness enterprises, including intensive national biofuel production, genetically-modified seeds, export crops, and the expansion of supermarket chains. This further implicated Ecuador in an unequal world-system of states through agricultural extraction for the benefit of mainly global North transnational corporations, rather than resolving food regime dependencies (as the food sovereignty movement demands). » in Kaas H., « Food anarchy and the State monopoly on hunger », *Journal of Peasant Studies*, 2022.
- 50** *Ibid.*
- 51** *Ibid.*
- 52** « Des réalités complexes et diversifiées », *Baromètre des agricultures familiales*, 2018, p. 5.
- 53** Jansen, K., « The debate on food sovereignty theory: agrarian capitalism, dispossession and agroecology », *Journal of Peasant Studies*, 2015; Verhaegen E., « La question agraire au 21^e siècle » in Yépez del Castillo I., Charlier S., Lemaître A., Piccoli E., Verhaegen E. (dir.), *Le développement revisité. 60 ans d'études du développement*, Louvain-la-Neuve, Presse universitaire des Louvain, 2018.
- 54** Vía Campesina, « On nourrit le monde! », 4 novembre 2022.
- 55** Soper R., « From protecting peasant livelihoods to essentializing peasant agriculture: problematic trends in food sovereignty discourse », *Journal of Peasant Studies*, 2019.
- 56** *Ibid.*
- 57** Verhaegen E., « La question agraire au 21^e siècle », *op. cit.*
- 58** « The idea of autonomy invoked by the term sovereignty may well appeal to populists and certainly groups influenced by some anarchist traditions in politics, but it also can become somewhat confusing to the many who equate sovereignty with states and not with the rights of particular peoples or aspects of their daily lives. Indeed, it may well be that the state-centred understandings of sovereignty limit actor-driven potentials, whereas the personal, communal, and local resonances with seguridad, whether food or land security, suffer no such limitation in rural Honduras »
In Boyer J., 2010, *op. cit.*
- 59** Jarosz L., 2014, *op. cit.*; Boyer J., 2010, *op. cit.*
- 60** Ulmer K., Choplin G., « Agriculture et commerce international », *op. cit.*
- 61** Peter Schmidt, « Crise des prix des denrées alimentaires... », *op. cit.*
- 62** Edelman, 2014, *op. cit.*
- 63** Vía Campesina, « Appel de Jakarta », 19 juin 2013.
- 64** Burnett K & Murphy, S., « What place for international trade in food sovereignty? », *Journal of Peasant Studies*, 2014.
- 65** Edelman M. *et al.*, « Introduction: critical perspectives on food sovereignty », *Journal of Peasant Studies*, vol. 1, n° 6, 2014; cf. le cas de Fair Trade Access Fund (FAF) in Coalition contre la faim CCF/CtH, « Les investissements de BIO dans l'agroalimentaire », mai 2022.
- 66** Edelman M. *et al.*, *op. cit.*
- 67** Burnett K & Murphy, S., *op. cit.*
- 68** Lubarda B., « "Homeland farming" or "rural emancipation"? The discursive overlap between populist and green parties in Hungary », *Sociologia Ruralis*, vol. 60, n° 4, 2019.
- 69** Iocco G. *et al.*, « 'Close the ports to African migrants and Asian rice!': the politics of agriculture and migration and the rise of a 'new' right-wing populism in Italy », *Sociologia Ruralis*, vol. 60, n° 4, 2020.
- 70** Hadju A., Mamonova N., « Prospects of agrarian populism and food sovereignty movement in post-socialist Romania », *Sociologia Ruralis*, vol. 60, n° 4, 2020.
- 71** *Ibid.*
- 72** Vía Campesina, « La voix des paysans et des paysannes qui nourrissent le monde ».

iles
de
paix



humundi

